

Participez à l'année européenne des citoyens

Pour réfléchir ensemble aux perspectives de l'Union Européenne, aux **alternatives possibles** lors des prochaines élections de Mai 2014. Quelle **place** pour le/la citoyen-ne dans l'UE ? Pour **quelle** citoyenneté ?



Pour découvrir la place de l'Union Européenne dans notre quotidien, les liens entre l'histoire de la construction et le fonctionnement actuel de l'UE.

Exploiter les différents **espaces d'expression** offerts par l'Europe ?

Rencontres Citoyennes d'évaléco

«les appels au boycott et à l'abstention Au profit de qui ? Au profit de quoi ? Avec quelles conséquences?»

Café-débat

Vendredi 9 mai 2014 à 19h

Espace évaléco

127 chemin de Saint Marc

GRASSE

Intervenants:

Geneviève Fontaine – Agrégée de Sciences Économiques et Sociales

Laurent Virieux : professeur d'Histoire-Géographie

Anne Magnan : Enseignante de Sciences Politiques

Public : 11

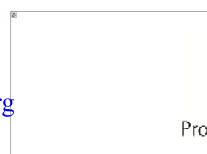
Horaire effectif : 19h15 - 21h45



évaléco

Contact@evaleco.org

04 83 26 14 84



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Compte-rendu

Le cadre :

- 2013 : année européenne des citoyens
- 2014 élections européennes
- évaléco = projet l'Europe au quotidien
- objectifs :
 - Réfléchir ensemble** aux perspectives de l'Union Européenne, aux **alternatives possibles** lors des prochaines élections de Mai 2014.
 - Quelle **place** pour le/la citoyen-ne dans l'UE ? Pour **quelle citoyenneté** ?
 - Découvrir** la place de l'Union Européenne dans notre quotidien, les liens entre l'histoire de la construction et le fonctionnement actuel de l'UE.
 - Exploiter** les différents **espaces d'expression** offerts par l'Europe ?
- colloque du 12 avril – les ateliers 7 et 8 ont pris la forme d'atelier d'écriture – nous avons donc préféré remplacer les ateliers d'écriture initialement prévu par 2 café-débat car ce qui s'est exprimé tout au long de ce cycle c'est le besoin d'espace de débat citoyen.
- café-débat sur les conséquences de l'abstention ce jour
- café-débat le 20 mai sur le rôle et la place des petites listes

I – Les éléments pour comprendre le mode de scrutin

Union Européenne ? Rappel de la construction

Le scrutin du 25 mai :

- les circonscriptions françaises
- 751 députés à élire
- les dates des élections en europe
- le mode de scrutin

Les sièges à pourvoir sont répartis entre les 8 circonscriptions proportionnellement à leur population. Les députés français sont élus au **scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour**. Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre. Les listes ayant recueilli moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Les règles électorales diffèrent d'un pays européen à l'autre

Les procédures d'élection du Parlement européen sont régies à la fois par la législation européenne, qui fixe des dispositions communes pour l'ensemble des États membres, et par des dispositions nationales, qui varient d'un État membre à l'autre

Donc

scrutin de liste à la proportionnel à un tour mais des différences :



- * âge du vote
- * Type de liste
 - liste fermée (France)
 - panachage (Luxembourg)
 - liste ouverte (Lettonie)
- * seuil minimum ou non – en France c'est 5 % : c'est le max autorisé
- * type de scrutin : plus fort reste ou plus forte moyenne
- * prise en compte des votes blancs

Type de listes

Le projet EuroVotePlus, dont le site dédié <http://eurovoteplus.eu> est ouvert jusqu'au 25 mai 2014, propose aux internautes de tester en ligne une réforme électorale qui permet aux électeurs de voter pour des députés de n'importe quelle nationalité européenne. Tous les pays n'utilisant pas les mêmes modes de scrutins, lequel mettre en place dans cette nouvelle circonscription ? Un type de scrutin est-il meilleur qu'un autre ? Ont-ils une influence sur les candidats finalement élus ? Pour répondre à ces questions, il est essentiel de comprendre comment les électeurs utilisent les différents systèmes électoraux. Les chercheurs français du CNRS et nord-américains du projet EuroVotePlus invitent donc les internautes européens à venir expérimenter en ligne cette réforme électorale selon trois modes de scrutin différents.

<http://eurovoteplus.eu>

Petits exercices sur le mode de scrutin

L'élection en France a lieu à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans [panachage](#) ni vote préférentiel. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

Plusieurs méthodes existent pour répartir les voix. La **méthode du quotient** fixe le nombre de voix à obtenir pour avoir un siège (quotient électoral). Le nombre de sièges attribués à chaque liste est ensuite défini en divisant le total des voix obtenu par chaque liste par le quotient électoral.

La première répartition effectuée, les restes sont répartis,

- soit selon la méthode du plus fort reste qui favorise les petits partis (une fois déduites les voix ayant permis la première attribution, les listes ayant le plus de restes l'emportent),
- soit selon celle de la plus forte moyenne qui favorise les grands (rapport entre les voix et le nombre de sièges restant à pourvoir).

En Europe, une diversité de méthodes

- La méthode de liste à la proportionnelle avec plus fort reste est utilisée en [Allemagne](#) et [Italie](#) pour les élections parlementaires européennes.

- la plus forte moyenne : La méthode d'Hondt est utilisée en [Finlande](#), en [Hongrie](#), en [Israël](#), en [Pologne](#), au [Portugal](#), en [Espagne](#). Elle est aussi utilisée en [France](#) pour les élections du [Parlement européen](#)



Exemple : élection de 7 représentants – 180 voix exprimées – 5 % = 9 voix
quotient = 180/7 = 25,71

| Listes | Voix | Voix/ quotient | Sièges attribués au quotient | restes | Méthode des plus forts restes | Total au plus fort reste | nbr de voix/ siège+1 | sièges | nbr de voix/ siège+1 | siège | Total à la plus forte moyenne |
|--------|------|-------------------|---------------------------------------|--------|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|-------|-------------------------------------|
| A | 100 | 3,89 | 3 | 0,89 | 1 | 4 | 25 | 1 | 20 | 1 | 5 |
| B | 25 | 0,97 | 0 | 0,97 | 1 | 1 | 25 | 1 | 12,5 | | 1 |
| C | 37 | 1,44 | 1 | 0,44 | | 1 | 18,5 | | 18,5 | | 2 |
| D | 18 | 0,7 | 0 | 0,7 | 1 | 1 | 18 | | 18 | | 0 |
| Total | 180 | | 4 reste 3 sièges | | 3 sièges | 7 sièges | | Reste 1 siège | | | 7 sièges |

II – les appels au boycott

1 – Jean-Pierre Chevènement - MRC
Gauche souverainiste

2 – M'Pep

Le Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP) a tenu son congrès fondateur le 24 mai 2008 en Seine-Saint-Denis. Au moment de sa création, le M'PEP était composé de militants ou anciens militants de partis de gauche, d'associations, de mouvements altermondialistes ou de syndicats, ayant mené la bataille victorieuse du référendum sur le traité constitutionnel européen en 2005 et qui veulent donner un débouché politique à leur engagement.

Citation du Général de Gaulle sur le site : politique de la chaise vide

3 – PRCF : pôle de renaissance communiste français

Ce 26 février 2014, à Paris, Léon Landini résistant FTP-MOI, (**Franc-Tireur Partisan-Main d'Oeuvre Immigrée**) militant et président du PRCF, combattant d'hier combattant d'aujourd'hui vous appelle à la résistance contre l'UE en rejoignant la campagne de boycott de l'élection européenne.

4 – CNR – RUE /le Comité national de résistance républicaine à l'Union européenne (CNR-RUE)

<http://cnr-rue.fr/>

5 – UPF Union du Peuple Français – Mvt gaulliste et républicain

6 – Comité Valmy

Le Comité Valmy est une organisation patriotique et anti-impérialiste, républicaine, progressiste et laïque.



Points communs :

- gauche
- Conseil National de la résistance
- souverainiste
- vote non en 2005
- refus de l'Europe libérale
- élections = légitime le pouvoir de la coalition actuelle et de la politique actuelle

III – Abstention – Vote – Vote blanc

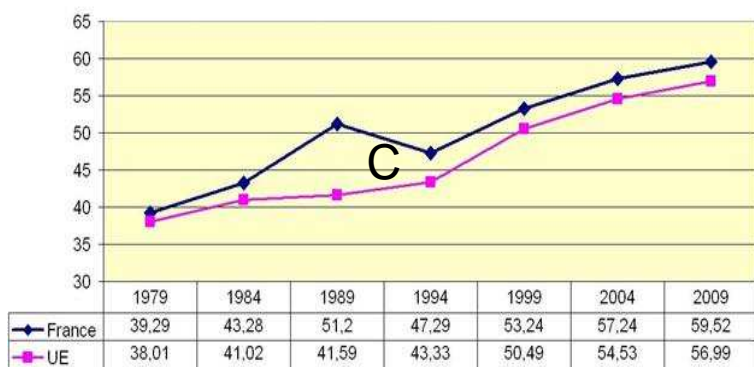
Vote – Front National

« Ne nous décevez pas et allez voter. Ne commettez pas la funeste erreur de l'abstention » a demandé Marine Le Pen à ses troupes, le 1er mai.

Vote blanc– Mouvement Unitaire Progressiste

A l'extrême gauche, le parti de Robert Hue, le Mouvement Unitaire Progressiste appelle à voter blanc « sans complexe »

Evolution du taux d'abstention aux élections européennes



Appel à l'abstention : meilleur moyen d'être dans le camps gagnant !!!

Vote Blanc

Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections les bulletins blancs seront, à compter du 1er avril 2014, décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tel au procès verbal dressé par les responsables du bureau de vote. Mais, comme auparavant, ils ne seront pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls).

Pour rappel, les bulletins blancs ou nuls, jusqu'à présent comptabilisés ensemble, ont représentés 5,8% des votants au second tour de l'élection présidentielle, le 6 mai 2012. En nombre d'électeurs, ce sont plus de 2,1 millions de Français qui ont voté blanc ou nul à cette occasion, soit le record de tous les scrutins sous la V^e République. Si les votes blancs avaient été pris en compte dans les suffrages exprimés, aucun des deux candidats n'aurait obtenu la majorité absolue.

En Europe, la liste est simple, puisqu'il n'existe que 4 pays à reconnaître le Vote Blanc :

- **Suède** : Le Vote Blanc est reconnu dans certaines élections, notamment dans le cas des Referendums. Avouez que c'est tout de même plus démocratique d'avoir la possibilité de répondre autre chose que OUI ou NON à une question posée !
- **Grèce** : Au contraire de la Suède, le vote blanc grec est complètement détourné de son sens ! Les résultats « blancs » sont attribués au candidat vainqueur en renforçant la majorité du-dit vainqueur ! Donc vous votez pour aucun des candidats mais votre voix va quand même à celui qui a le plus de voix. Le monde à l'envers !
- L'**Espagne** et les **Pays-Bas** sont les seuls pays qui considèrent les votes blancs comme valides à toutes les élections. Ils participent au calcul des pourcentages, notamment dans les rares référendums. Mais ces bulletins blancs ne sont pas transformés en sièges même s'ils sont nombreux. Or, toutes les élections, pour élire des représentants, sont à la proportionnelle.

L'association des **Citoyens du Vote Blanc** présentera 5 listes aux élections Européennes du 25 mai 2014 pour y défendre la démocratie. Ces listes sont constituées de citoyens anonymes et non-professionnels de la politique.

IV - Les forces politiques en Europe :

- le parlement aujourd'hui
- le parlement élu le 25 mai devra élire le président de la Commission européenne

Découvrez votre positionnement politique européen : <http://euandi.eu/>

A qui profite l'abstention ?

- Plus le nombre de voix exprimée augmente, plus le quotient augmente = plus il faut avoir de voix pour obtenir un siège

= L'abstention profite aux grands partis

- L'abstention profite aux listes qui font le plein de leurs voix : qui mobilisent bien leurs partisans. (Cf appel de Marine Le Pen)

- Compte tenu du mode de scrutin en France, militer pour le vote blanc, pour la méthode du plus fort reste ou voter pour une petite liste semble plus cohérent pour exprimer son désaccord

Exemple : élection de 7 représentants – 210 voix exprimées – 5 % = 11 voix
quotient = $210/7 = 30$

| Listes | Voix | Voix/ quotient | Sièges attribués au quotient | nbr de voix/ siège+1 | sièges | nbr de voix/ siège+1 | siège | Total à la plus forte moyenne |
|--------|------|-------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------|-------------------------|-------|----------------------------------|
| A | 110 | 3,66 | 3 | 27,5 | 1 | 22 | | 4 |
| B | 32 | 1,07 | 1 | 16 | | 16 | | 1 |
| C | 42 | 1,4 | 1 | 21 | | 21 | | 1 |
| D | 26 | 0,86 | 0 | 26 | | 26 | 1 | 1 |
| Total | 210 | | 5 reste 2 sièges | | Reste 1 siège | | | 7 sièges |

V - Les arguments du vote

Éléments à prendre en compte :

- les décisions de l'UE nous concerne dans notre quotidien : santé, environnement, consommation, libre circulation, emploi, formation, culture, pluralisme de la presse...
- les directives européennes fixent des normes minimales à atteindre
- les décisions de l'UE sont transcrites dans le droit français par nos parlementaires et appliquées au niveau local = principe de subsidiarité

Les nouvelles prérogatives du Parlement Européen :

L'avis du Parlement européen sera contraignant sur les questions d'agriculture, de sécurité énergétique, d'immigration, de justice et sur les affaires intérieures, la santé et les fonds structurels.

Les députés européens décideront également en dernier ressort du budget de l'UE.

Les députés devront également donner leur aval aux accords internationaux négociés par l'UE, comme par exemple les accords commerciaux.

les députés européens éliront le Président de la Commission européenne et devront donner leur aval au collège des commissaires - Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité compris - avant qu'il ne puisse prendre ses fonctions.

Enfin, le Parlement européen peut désormais proposer des modifications aux traités qui régissent le fonctionnement de l'UE

Distribution des tracts du Parlement (pourquoi voter)

